



L'usine PFC à Vaiges : les problèmes continus !

**L'air ambiant est
toujours à vomir !**

**Allez-vous rester les bras
croisés ?**

Habitants de **Vaiges**, de **Saint-Georges-le-Fléchar**, de **Soulgé-sur-Ouette** et des **communes voisines**, aidez-nous à défendre **vos droits**.

Dès le début du projet l'ASVVO* (avec FE53) a combattu les conditions d'installation de l'usine PFC (*transformation de déchets de volailles pour la fabrication de farine animal à destination de la pisciculture*). Maintenant l'usine est là, mais on ne doit pas forcément « faire avec » leurs nuisances. Depuis la mise service, elle nous distille ses odeurs **insupportables, puantes, pestilentielles** qui nous assaillent à tous moments du jour et de la nuit sans prévenir. **C'est à vomir !**

Depuis bientôt 2 ans, l'entreprise PFC n'a toujours pas cessé ces **troubles graves de voisinage**. Selon la distance et la direction des vents, ces odeurs nauséabondes sont fortes, voire très fortes et ressemblent à de **poubelles oubliées**, des **charognes en décomposition**, des **œufs pourris**, de l'**'ammoniac**, des **plumes de poules moulées et grillées...** Cela empeste l'air ambiant. Ces odeurs sont changeantes et toujours très désagréables, quelque soit la direction des vents. **C'est à vomir !**

Désormais vous savez reconnaître ces odeurs et il est temps d'agir pour préserver ce qui peut l'être de **notre cadre de vie**. Vos témoignages nous aident et nous permettent d'agir pour mettre fin à ces intolérables nuisances.

Nous avons toujours besoin de vos **signalements sur les nuisances olfactives** que vous ressentez au quotidien chez vous, dans vos maisons, vos jardins, au travail, chez des amis, lors de vos trajets et partout où vous allez dans les communes environnantes de PFC.

Vos **témoignages et signalements** permettent à L'ASVVO et FE53 de faire respecter **les 4 arrêtés préfectoraux de mises en demeures soumis à PFC** depuis la mise en service de son usine, le dernier a été notifié le 19 septembre avec pour effet immédiat l'arrêt de la ligne de sang.

L'ASVVO est à votre disposition, même si vous ne souhaitez pas adhérer à cette association. Nous défendons tous les citoyens qui subissent les odeurs de PFC.

Toutes les personnes **touchées par ces nuisances** peuvent se manifester auprès de l'ASVVO par l'envoi d'un simple e-mail à cette adresse : asso.vaige.ouette@gmail.com
Précisez dans votre signalement : **votre nom, le lieu, la date et l'heure des nuisances**. Merci.

Président de l'Asvvo : M. Bertrand Bouflet **06 09 37 46 06**

L'Asvvo se chargera de transmettre vos témoignages à la **Préfecture de la Mayenne**.

* L'Association de sauvegarde de la vallée de la Vaige et de l'Ouette est adhérente de la Fédération pour l'Environnement 53 (FE53)